

5-Institutions et Vie Politique
5.4-Délégation de fonctions
5.5-Délégation de signature

N° A-2026-12

portant délégation de fonction et de signature à **M. Lucien BAZIN**,
6^{ème} Vice-Président

Madame la Présidente de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,
Vu l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui confère au Président, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du Bureau ;
Vu l'article L.5211-10 du Code Général de Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu la séance du Conseil Communautaire du 8 avril 2026 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau ;
Considérant que pour permettre une bonne administration des services intercommunaux il convient de donner délégation à **Monsieur Lucien BAZIN, 6^{ème} Vice-président**,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Délégation de fonctions

Monsieur Lucien BAZIN, 6^{ème} Vice-président, est délégué à compter de ce jour, pour intervenir dans les domaines suivants :

- **Animation de la politique de développement économique**: stratégie, prospection, accueil et accompagnement des entreprises ;
- **Aménagement, gestion et commercialisation des Zones d'Activités Économiques** : ZAE, parcs d'activités, et immobilier d'entreprises (ateliers, pépinières d'entreprises...) ;
- **Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire** : centres-villes, centres-bourgs ;
- **Soutien à l'artisanat, à l'industrie, activités tertiaires/services et aux filières d'excellence du territoire** ;
- **Relations avec les partenaires économiques** : notamment chambres consulaires Chambre de Commerces et d'Industrie / Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CCI/CMA), Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN), agence de développement, Région, État, clubs d'entreprises ;
- **Dispositifs d'aides aux entreprises** : instruction et suivi des aides à l'immobilier d'entreprise, des aides à l'investissement;
- **Promotion et attractivité économique** : marketing territorial, salons professionnels, gestion des locaux vacants ;
- **Gestion des outils économiques communautaires** : notamment ateliers-relais, espaces de coworking ...;
- **Suivi des mutations économiques** : dont veille, observatoire, accompagnement des mutations économiques.
 - Développer la politique de Mécénat sur le territoire
 - Siéger dans les instances économiques locales pour lesquelles, il aura été régulièrement désigné.

Article 2 : Délégation de signature

Dans le cadre des fonctions déléguées à l'article 1, **Monsieur Lucien Bazin** reçoit délégation de signature pour :

- Les invitations et comptes rendus relevant de sa délégation ;
- Les baux, conventions d'occupation précaire et avenants relatifs à l'immobilier d'entreprises pour un montant limité à 3 500 euros HT/mensuel ;

- Les conventions de partenariat avec les chambres consulaires, les clubs d'entreprises, n'engageant pas financièrement l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) au-delà de 5 000 € par an et dont les crédits sont inscrits au budget ;
- Les arrêtés d'attribution des aides à l'immobilier d'entreprise dans le cadre du régime d'aide voté par le Conseil (dispositif ACTe (Aide aux Commerces des Territoires));
- Les actes de mutations (notariés et/ou administratifs) dûment autorisés et validés par le Conseil Communautaires
- Les conventions d'occupation précaire et prêts à usages en lien avec le développement économique
- Les conventions de mise à disposition signées avec la SAFER de Normandie et conduire les négociations préparatoires aux transactions foncières, à savoir les acquisitions ou cessions, locations foncières.

Sont exclus de la présente délégation :

- La création et l'extension des zones d'activités,
 - La fixation des prix de vente des terrains en ZAE (Zone d'Activités Economiques),
 - L'institution des aides directes aux entreprises,
 - Les garanties d'emprunt,
 - Les acquisitions foncières
- qui relèvent du Conseil communautaire.

Article 3 « Engagements Financiers » : Monsieur Lucien BAZIN ne pourra pas prendre d'engagements financiers non programmés pour les domaines susmentionnés.

Article 4 « Ordre de priorité en cas d'absence ou d'empêchement » : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, dans les instances où la présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau siège et représente l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), telle que la CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) mandat sera confié à Monsieur Lucien BAZIN.

Article 5 : La présente délégation est consentie par Madame la Présidente, sous sa responsabilité et sous sa surveillance. Le délégataire rendra compte à Madame la Présidente de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 6 : Madame la Présidente et Madame la Directrice Générale des services sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et transmis au contrôle de légalité des services de la Préfecture.

Article 7 : Mme la Présidente, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à Vire Normandie
Le 11 mai 2026

Reçu notification du présent arrêté
Le 11/05/2026

M. Lucien BAZIN
6^{ème} Vice-président de l'Intercom de la
Vire au Noireau




Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au
Noireau



Ampliation adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet
- Madame le Trésorier Principal, comptable de la collectivité
- l'intéressé

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20260511-A-2026-12-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026
Publication : 12/05/2026